

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire *

Questions relatives à la gestion**Aperçu des partenariats, des contributions
extrabudgétaires et du développement des capacités****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en 2023. Il présente les mesures prises par la Commission pour consolider ses relations avec les partenaires et les donateurs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il contient aussi un résumé des contributions extrabudgétaires mises à la disposition du secrétariat en 2023. De plus, ce document présente des informations sur les activités de coopération technique menées par la Commission en 2023 et des exemples de résultats obtenus en coopération avec certains des principaux partenaires de développement.

La Commission est invitée à prendre note du présent document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations au sujet du renforcement, de l'orientation et des priorités en ce qui concerne l'élargissement et l'accroissement des retombées positives de ses partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique. Elle souhaitera peut-être formuler des orientations sur la manière de faire participer plus efficacement les membres et les membres associés à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la région, compte tenu en particulier du thème qui sera choisi pour la quatre-vingt-unième session de la Commission.

* ESCAP/80/1.

I. Introduction

1. En 2023, le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approfondi et élargi sa coopération avec les États membres et les autres partenaires aux fins de l'exécution du programme d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'il met en œuvre pour appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pris des mesures coordonnées visant à diversifier les modalités d'assistance technique et de renforcement des capacités proposées aux États membres et à mieux les informer de ces modalités, ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

2. Il convient de noter en particulier que le secrétariat a organisé à l'intention du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission des séances d'information sur l'assistance technique à court terme, les services consultatifs régionaux et le programme d'accueil de chercheurs récemment créé par la Commission. Ces séances d'information ont facilité la formulation des demandes des États membres et, en particulier, des pays en situation particulière.

3. Lorsqu'il a élaboré, suivi et évalué des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités, le secrétariat a veillé à y associer les bénéficiaires. Dans cette optique, il a notamment organisé des entretiens avec les bénéficiaires à l'occasion de l'évaluation du programme ordinaire de coopération technique par le Bureau des services de contrôle interne. Il s'est aussi appuyé sur des témoignages de bénéficiaires et de partenaires pour élaborer l'édition à paraître de la publication intitulée « Technical Cooperation Highlights », qui traitera des années 2022 et 2023.

4. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire représentent un volet important des activités et des partenariats du secrétariat visant à renforcer les capacités. L'action menée par le secrétariat et ses partenaires a permis au Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire d'accélérer les échanges entre pairs parmi les organismes de coopération technique de la région et de faire des progrès concrets dans la mise en correspondance des demandes avec les offres d'assistance technique, le recensement des domaines d'appui aux nouveaux organismes de coopération technique et le renforcement du rôle du Forum en tant qu'entité de référence pour les spécialistes du développement dans la région.

5. Sur le site de la CESAP, le secrétariat a poursuivi la réorganisation de ses pages Web consacrées aux partenariats afin d'offrir une vue d'ensemble de ses avantages comparatifs, des modalités de partenariat et des partenariats en cours. Le site Web, qui porte principalement sur le programme de coopération technique du secrétariat, met en vedette les activités de renforcement des capacités menées pour améliorer les capacités techniques, de gestion et institutionnelles des membres et des membres associés afin de leur permettre de planifier et de mettre en œuvre des politiques et des programmes plus efficaces pour appuyer la mise en place d'un développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique.

II. Évolution des partenariats en 2023

6. En 2023, le secrétariat a continué de nouer de nouveaux partenariats et de renouveler ceux existants. À la fin de l'année, le secrétariat avait conclu 18 accords, portant le nombre total de mémorandums d'accord en cours à 41 et de protocoles d'accord à 30. Bien que ces accords de partenariat n'entraînent pas de transfert de fonds, ils fixent un ensemble commun de priorités et délimitent les attributions des partenaires dans les activités collaboratives.

7. Début 2023, le secrétariat a signé un nouveau mémorandum d'accord élargi avec la Banque islamique de développement afin d'accroître la synergie entre les deux organisations pour soutenir les pays d'appartenance commune dans la mise en œuvre du Programme 2030. D'autres accords importants ont été signés en 2023, notamment avec l'Association des universités du Pacifique (Association of Pacific Rim Universities), Citynet, l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. Des mémorandums d'accord ont été signés avec d'autres partenaires de développement, notamment des organismes publics, des instituts de recherche universitaires, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé, l'accent étant mis sur des activités spécifiques couvrant les domaines de la politique macroéconomique, du commerce et de l'investissement, de l'environnement, des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie, entre autres.

A. Faciliter l'application du principe d'unité d'action de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional et renforcer les liens pour avoir un impact plus important au niveau national

9. Le secrétariat a appuyé les activités de collaboration de l'ONU au niveau régional dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique sous les auspices de laquelle des coalitions et des groupes thématiques ont facilité la diffusion de l'expertise et des connaissances régionales afin d'assurer la cohérence des politiques, mobilisé l'action régionale et appuyé les interventions à l'échelon national en coopération avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Le secrétariat codirige, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la coalition thématique visant à rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique. La coalition thématique a conduit l'évaluation annuelle des contributions déterminées au niveau national et de l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions afin d'éclairer les échanges entre les coordonnateurs résidents et les gouvernements avant et pendant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La coalition thématique a également été le fer de lance des efforts visant à analyser les pistes à suivre pour éliminer progressivement le charbon et à tirer parti des partenariats régionaux afin de lutter contre la pollution atmosphérique dans le cadre du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique.

10. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable et du Groupe de

travail à composition non limitée sur le vieillissement, le secrétariat a tiré parti de son rôle de chef de file pour soutenir le renforcement des capacités des Nations Unies au niveau national, ce qui a aussi renforcé les capacités des États. Il a aussi participé aux activités d'autres coalitions thématiques portant notamment sur le renforcement de la résilience, la croissance économique inclusive et le relèvement économique après la COVID-19 et sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

11. Afin de mettre ses activités en accord avec celles menées par les organismes du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, le secrétariat a tenu compte des dispositions du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les processus d'élaboration et d'évaluation de projets.

12. En 2023, le secrétariat a mis en place 11 nouveaux projets en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Il convient de noter que les projets financés au moyen du Fonds commun pour les objectifs de développement durable facilitent particulièrement la coordination de la mise en œuvre par le système des Nations Unies pour le développement. En 2023, le secrétariat a participé à l'exécution, qui se poursuit actuellement, des trois projets ci-après :

a) Financement durable du Programme 2030 par l'intermédiaire de cadres de financement nationaux intégrés mis en œuvre au Samoa, ainsi qu'aux Îles Cook et à Nioué, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

b) Construction d'un avenir meilleur en préservant le capital naturel et les services écosystémiques, mis en œuvre au Samoa conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

c) Renforcement des capacités nationales et infranationales visant à réduire les risques de catastrophe, assurer l'adaptation aux changements climatiques et atténuer les risques climatiques de manière durable aux Maldives. Ce projet a été mis en œuvre conjointement avec le PNUD.

B. Coopérer avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

13. En 2023, le secrétariat a continué de collaborer avec divers partenaires régionaux et sous-régionaux, notamment dans le cadre d'accords de coopération officiels en vigueur, renouvelés ou nouveaux.

14. S'appuyant sur le Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable, le secrétariat, la Banque asiatique de développement et le PNUD ont élaboré un rapport intitulé « *Delivering on the Sustainable Development Goals through Solutions at the Energy, Food and Finance Nexus* », qui contient des recommandations de politique générale et présente de bonnes pratiques et des exemples pouvant aider les pays de la région Asie-Pacifique à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Une carte des solutions pour la réalisation des objectifs de développement durable a été présentée en ligne parallèlement à la publication de ce rapport. Elle propose plus de 90 solutions dans un éventail de sujets, tels que les initiatives en matière d'énergie renouvelable, les pratiques agricoles novatrices et les modèles de financement inclusifs.

15. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en organisant des manifestations conjointement avec le secrétariat de l'ASEAN et des partenaires de développement, notamment la septième Concertation de haut niveau sur la promotion de l'Initiative sur les complémentarités entre le projet 2025 de l'Association et le Programme 2030, qui a permis aux participant(e)s de se concentrer sur la manière dont les États pourraient accélérer la réalisation des objectifs de développement durable tout en fournissant une protection sociale aux personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. La CESAP et l'ASEAN ont organisé conjointement le sixième sommet des pays de l'ASEAN sur les entreprises inclusives, qui a permis d'examiner les progrès accomplis dans la promotion et la mise en place d'un environnement porteur pour les entreprises inclusives dans les pays de l'ASEAN afin de construire un avenir écologiquement viable. Elles ont aussi collaboré dans des domaines tels que la facilitation du commerce numérique et durable, la prestation non rémunérée de soins, le transport de marchandises et la dette publique.

16. En 2023, dans la sous-région du Pacifique, le secrétariat a continué de travailler avec les bureaux multipays et les équipes de pays des Nations Unies. Il a notamment conjugué ses efforts à ceux d'un certain nombre de partenaires de développement en vue du lancement d'un projet pluriannuel intitulé « Pacific Climate Change Migration and Human Security Programme II », qui vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des habitants des Îles du Pacifique dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes en réduisant les migrations forcées provoquées par ces changements et en aidant les États à gérer la migration, ce qui fait partie des stratégies permettant d'améliorer la résilience face aux changements climatiques. En outre, pour préparer la fin des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et la tenue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en mai 2024, le secrétariat, et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, compte tenu de l'adoption d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations, ont organisé conjointement l'examen régional pour le Pacifique des Orientations de Samoa afin de rapprocher différentes perspectives du processus mondial dans le cadre de la définition des principales priorités du prochain plan d'action. En outre, dans sa publication intitulée « Enhancing SIDS Voice and Representation and Pacific Perspectives 2023: Advocating the Aspirations of Small Island Developing States », la CESAP rassemble des contributions des Nations Unies et d'autres acteurs du développement dans le Pacifique, montre les difficultés et les solutions dans le domaine du développement durable des pays du Pacifique et présente des conclusions et des idées politiques visant à aider les parties prenantes à réaliser les objectifs des communautés du Pacifique, comme le prévoient le Programme 2030 et la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050.

C. Partenariats pour l'exécution du programme de travail

17. En 2023, en collaboration avec les États membres, le secrétariat a continué de renforcer l'appui au niveau des pays en réunissant les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales, les banques de développement, les organisations de la société civile, les entités privées et les collectivités locales. La diversité et le vaste champ d'application de ces partenariats jouent un rôle déterminant dans la réussite des projets et initiatives de renforcement des capacités que le secrétariat met

en œuvre pour répondre aux défis et aux besoins transfrontières changeants des pays de la région Asie-Pacifique.

18. En 2023, le secrétariat a adopté plusieurs mesures et pris différentes initiatives pour enrichir encore ses relations et sa coopération avec les partenaires de développement et les donateurs, notamment :

a) Une réunion de consultation annuelle, qui s'est tenue à Bangkok le 1^{er} décembre 2023, afin de faire le point des résultats de projets financés au moyen du Fonds de coopération Corée-CESAP et par d'autres partenaires de la République de Corée, ainsi que les nouvelles propositions présentées par le secrétariat aux donateurs afin qu'ils les examinent ;

b) Une réunion de consultation annuelle, qui s'est tenue à Bangkok le 14 décembre 2023, afin de faire le point des résultats de projets financés au moyen du Programme de coopération Chine-CESAP, ainsi que les nouvelles propositions présentées par le secrétariat aux donateurs afin qu'ils les examinent ;

c) Des dialogues et discussions, tant formels qu'informels, qui ont été organisés régulièrement avec des donateurs et des partenaires actuels et potentiels, dont les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Kazakhstan, de la Mongolie, du Pakistan, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Thaïlande, ainsi que la Banque islamique de développement ;

d) La collaboration qui s'est poursuivie avec une série de fondations et d'organisations, notamment la Bill and Melinda Gates Foundation (sur les modèles commerciaux régionaux inclusifs dans l'agriculture et les systèmes alimentaires), la Bloomberg Family Foundation (sur le soutien à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique), l'Energy Foundation China [sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'Accord de Paris], et Rehabilitation International (sur la promotion d'un développement incluant le handicap favorisé par l'inclusion numérique des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique) ;

e) Les ressources extrabudgétaires complémentaires que le secrétariat – en partenariat avec d'autres entités relevant du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci – a réussi à obtenir auprès de l'Organisation internationale pour les migrations, du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire administré par le PNUD, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

19. Les principales activités de coopération technique menées par le secrétariat en partenariat avec certains États membres et avec leur appui financier sont présentées ci-dessous.

20. En coopération avec le Gouvernement chinois, le secrétariat a apporté son aide aux États membres dans les domaines suivants : mécanisation agricole, infrastructure, transport, commerce, énergie, applications des techniques spatiales au service du développement durable, développement

social et science, technologie et innovation. Par exemple, avec l'appui du Gouvernement chinois, le secrétariat a aidé en 2023 les décideurs à incorporer des objectifs relatifs à la durabilité dans les initiatives portant sur la connectivité des réseaux électriques, notamment en créant le cadre pour l'établissement de couloirs d'énergie verte, présenté lors du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Dans le domaine du développement urbain, le secrétariat a contribué au renforcement de la coordination et de la création de solutions de villes intelligentes en s'employant particulièrement à enrichir l'écosystème d'innovation par des mesures favorisant la mise en relation des start-up et le dialogue et la collaboration entre ces entreprises dans trois villes pilotes situées au Cambodge, en Indonésie et en Thaïlande. Afin d'accélérer la transition régionale vers la mobilité électrique dans les transports publics, l'Initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique a été lancée et des projets de politiques nationales sur la mobilité électrique ont été élaborés dans cinq pays pilotes, à savoir les Fidji, la Géorgie, le Népal, la République démocratique lao et la Thaïlande.

21. En coopération avec le Gouvernement indonésien, le secrétariat a facilité l'élaboration d'orientations régionales concernant le mode d'évaluation des biens et services écosystémiques dans le Pacifique.

22. En partenariat avec le Gouvernement japonais, le secrétariat a lancé l'élaboration et la mise à l'essai d'orientations relatives à la production et à l'utilisation d'indicateurs nationaux clefs pour la notification à l'échelle nationale, régionale et mondiale aux Fidji, à Kiribati et aux Tonga.

23. En collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, par l'intermédiaire du Fonds de coopération Corée-CESAP et de partenariats avec différents ministères d'exécution coréens, le secrétariat a apporté son appui aux États membres dans les domaines de la facilitation du commerce et du transport ; de la connectivité énergétique ; du développement du transport durable ; de l'action climatique et de l'environnement ; des données et statistiques relatives au développement durable ; de la gestion des données géospatiales et de la surveillance et de la gestion de la pollution de l'air. Par exemple, en 2023, le secrétariat a aidé les États membres à élaborer des politiques et à planifier des systèmes mieux adaptés qui rendent les transports urbains plus accessibles, sûrs, socialement inclusifs et novateurs, en s'appuyant sur un ensemble de lignes directrices pratiques et respectueuses des besoins des usagers. Dans le domaine du développement social, le secrétariat a continué de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, notamment en menant des projets visant la prise en compte du vieillissement de la population dans les cadres politiques nationaux et une présence plus active des personnes âgées dans le monde du travail.

24. Avec l'aide du Gouvernement de la Fédération de Russie, le secrétariat a apporté son appui aux États membres dans les domaines du commerce et de l'investissement, des transports, de la réduction des risques de catastrophe, du développement social, des statistiques et de l'énergie. Ainsi, en 2023, le secrétariat a aidé les États membres à améliorer la sécurité de la navigation et la durabilité du transport maritime grâce à l'introduction de technologies novatrices de transport maritime autonome. Dans le domaine des transports, il a également aidé des villes de la région Asie-Pacifique à acquérir les capacités nécessaires à l'intégration et à l'utilisation de technologies numériques dans les systèmes de transport public.

25. En partenariat avec le Gouvernement des États-Unis, le secrétariat a entamé des activités visant à relever, par des approches régionales, le défi de la réduction de la pollution dans les bassins atmosphériques transfrontières.

D. Coopération Sud-Sud

26. Le cinquième Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire s'est tenu à Bangkok et en ligne les 27 et 28 novembre 2023. Il a été organisé conjointement par le secrétariat et l'Agence thaïlandaise de coopération internationale. Le Forum a réuni 108 participant(e)s (dont 10 participant(e)s en ligne) de 34 États membres de la CESAP et huit observateurs, dont des spécialistes du développement venus des capitales de ces États et des représentants des ambassades à Bangkok.

27. Les participant(e)s au cinquième Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui avait pour thème « Innovation numérique et coopération Sud-Sud : moteur du développement durable en Asie et dans le Pacifique » et s'inscrivait dans la logique du thème de la quatre-vingtième session de la CESAP, ont examiné les obstacles à la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus numérisé et les moyens d'intensifier cette coopération, en particulier dans le cas des nouveaux prestataires d'assistance technique, et désigné les partenariats qui pourraient être noués avec différents organismes de coopération technique afin de favoriser le développement durable.

28. La réunion avait pour objectifs : l'examen par les participant(e)s des obstacles à la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus numérisé et les moyens d'intensifier cette coopération, en particulier dans le cas des nouveaux prestataires d'assistance technique ; la promotion de solutions d'innovation numérique pouvant être reproduites dans les activités de coopération Sud-Sud, notamment les visites sur le terrain ; la participation à une session de réseautage en personne et le recensement des possibilités de partenariat avec divers organismes de coopération technique pouvant contribuer à un développement durable ; la présentation de solutions de développement novatrices récentes et de meilleures pratiques lors d'une exposition.

29. À l'occasion du cinquième Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement inauguré le Relais de la coopération Sud-Sud, plateforme complète dont la création vise à répondre au besoin d'un dispositif régional remédiant aux lacunes dans la demande et l'offre de coopération technique et favorisant la création de liens, ainsi que la collaboration par l'intermédiaire de communautés de pratique spécifiques. La création du Relais représente une avancée pour la région de l'Asie et du Pacifique, car elle encourage les pays du Sud à collaborer entre eux. Dans leurs interventions, les représentant(e)s de l'Indonésie et de la Thaïlande, deux États membres qui ont communiqué des données sur leurs offres d'assistance technique sur le Relais, ont demandé aux partenaires et à d'autres nouveaux fournisseurs d'utiliser le plus possible cette plateforme, qui était un outil important pour encourager la coopération pour le développement.

30. Les participant(e)s à une séance de réflexion-éclair, répartis en trois groupes comportant chacun un animateur, ont débattu des sujets des communautés de pratique approuvés lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tenu en 2022. Les sujets qu'ils ont examinés étaient les suivants : simplifier le recoupement entre les besoins et les ressources disponibles ; répondre aux besoins des nouveaux prestataires d'assistance ; poursuivre le renforcement du Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment en formulant des orientations de fond.

31. Dans l'intervalle entre les sessions annuelles du Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le dialogue avec les États membres sera maintenu par l'intermédiaire de la plateforme de la CESAP consacrée aux communautés de pratique. À l'avenir, les thèmes des sessions du Forum devraient être en concordance avec ceux des futures sessions de la CESAP.

III. Exécution et communication du programme de coopération technique du secrétariat en 2023

32. En 2023, la CESAP a reçu des contributions extrabudgétaires destinées à son fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et à son fonds d'affectation spéciale général. Le montant total des contributions extrabudgétaires s'est élevé à 18,9 millions de dollars (voir tableau 1).

Tableau 1

Récapitulatif des contributions extrabudgétaires reçues en 2023, par composante

<i>Composante</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	17 702 354	93,3
Fonds d'affectation spéciale général		
Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est : République de Corée	1 140 980	6,0
Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale : Kazakhstan	120 000	0,6
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie : Chine	18 835	0,1
Total partiel, fonds d'affectation spéciale général	1 279 815	6,7
Total	18 982 169	100,0

33. La contribution du Gouvernement de la République de Corée au Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est permettra de faire face aux coûts institutionnels du Bureau et de financer partiellement la mise en œuvre de son programme de travail. La contribution du Gouvernement kazakhstanais au Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale permettra de faire face aux coûts institutionnels du Bureau. La contribution du Gouvernement chinois visant à financer le projet de rénovation de la salle de réunion bilatérale du Centre de conférence des Nations Unies relève du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie.

34. Les activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2023, qui avaient pour pilier central le renforcement des capacités, ont été partiellement imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et partiellement financées par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprenait : le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23), qui a augmenté d'environ 9 pour cent entre 2022 (3 443 000 dollars) et 2023 (3 752 700 dollars) et permis au secrétariat de répondre à un plus grand nombre des demandes d'assistance technique des États membres ; le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35). Les ressources extrabudgétaires étaient notamment composées de contributions volontaires en espèces et en nature d'États, d'organismes du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, de banques de développement et de fondations.

Contributions au programme de coopération technique du secrétariat

35. En 2023, la CESAP a reçu du système des Nations Unies et de sources extérieures, des contributions en espèces d'un montant total de 25,3 millions de dollars destinées aux activités de coopération technique. Les contributions volontaires bilatérales en espèces versées par les membres et les membres associés de la CESAP sont restées la principale source de financement extrabudgétaire.

36. Sur le montant total des contributions financières reçues en 2023 au titre de la coopération technique, 12,9 millions de dollars (51,2 % du total) ont été versés par des donateurs bilatéraux – les sommes les plus importantes provenant de l'Allemagne, la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée¹ – et 8,8 millions de dollars (34,6 % du total) ont été versés par le système des Nations Unies (voir tableau 2).

37. Les contributions versées par des organisations intergouvernementales, d'autres organisations et des entreprises ont représenté environ 3,6 millions de dollars du montant total des sommes destinées à la coopération technique en 2023. Dans cette catégorie, les principaux contributeurs par ordre d'importance de leurs contributions volontaires sont les suivants : Bloomberg Family Foundation ; Bill and Melinda Gates Foundation ; Université nationale de Séoul ; APC-Colombia ; Institut maritime coréen².

¹ La liste complète et les explications figurent à l'annexe I.

² La liste complète figure à l'annexe II.

38. Les activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2023 ont aussi été facilitées par des contributions en nature, dont des services d'experts et l'utilisation d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, en tout, 96 mois de services d'experts de différentes disciplines ont été offerts par les États membres de la CESAP au titre des prêts non remboursables³.

Tableau 2

Récapitulatif des contributions financières au titre de la coopération technique en 2023, par source

<i>Source</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
a) Pays donateurs (voir annexe I)	12 966 056	51,2
b) Système des Nations Unies (voir annexe II)	8 763 727	34,6
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 752 700	14,8
2. Compte pour le développement (chapitre 35)	2 575 417	10,2
3. Programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies	2 435 610	9,6
c) Autres organisations (voir annexe II)	3 580 503	14,1
Total	25 310 286	100,0
Budget ordinaire [b) 1 + b) 2)]	6 328 117	25,0
Contributions extrabudgétaires [a) + b) 3 + c)]	18 982 169	75,0

Note : les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

39. Le volume des activités de coopération technique exécutées par le secrétariat en 2023 représente une valeur financière totale d'environ 23,8 millions de dollars.

40. La répartition des fonds extrabudgétaires entre les neuf sous-programmes de la Commission en 2023 est présentée dans le tableau 3.

³ Voir annexe III.

Tableau 3
Répartition des allocations extrabudgétaires entre les sous-programmes de la Commission en 2023
(Pourcentage)

<i>Sous-programme</i>	<i>Part</i>
Sous-programme 1 Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement	1,4
Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation	18,2
Sous-programme 3 Transport	6,3
Sous-programme 4 Environnement et développement	18,3
Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	17,6
Sous-programme 6 Développement social	4,3
Sous-programme 7 Statistiques	15,9
Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement	12,5
Sous-programme 9 Énergie	4,5
Direction exécutive et gestion	1,0
Total	100,0

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

41. En 2023, le secrétariat a poursuivi ses efforts visant spécialement à élargir son champ d'action dans la coopération technique et à exploiter et étudier un ensemble d'approches de communication lui permettant de présenter les résultats concrets de son travail.

42. Étant la seule entité intergouvernementale chargée de répondre aux objectifs régionaux de développement socio-économique, la CESAP a conscience du fait que des réponses efficaces ne peuvent être apportées en menant une action isolée dans un paysage du développement toujours plus vaste et complexe. Il est indispensable de conserver des partenariats avec différents types d'entités dont les intérêts convergent vers une vision commune, de cumuler des ressources et des compétences complémentaires, et de partager la prise de risques pour accélérer la mise en œuvre de solutions durables aux plus grands défis que connaît la région. Compte tenu du rôle des partenariats dans la mise en œuvre du programme de coopération technique du secrétariat, la prochaine édition du document intitulé « Technical Cooperation Highlights » portant sur les années 2022 et 2023 sera consacrée à des exemples de réussite qui illustrent le potentiel des partenariats. Les domaines de fond du secrétariat seront présentés et, dans la version en ligne, des témoignages vidéo de parties prenantes essentielles illustreront les retombées positives des partenariats de la Commission sur la réalisation du Programme 2030 et leur participation à cette action.

43. Afin que son programme de coopération technique reste d'actualité et devienne encore plus efficace, le secrétariat est déterminé à améliorer sans relâche les processus et les outils de suivi des demandes et à rendre compte systématiquement des réalisations que le programme a rendues possibles, conformément aux orientations et aux normes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

44. La Commission est invitée à prendre note du présent document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat au sujet du renforcement, de l'orientation et des priorités à définir pour étendre et accroître les retombées positives de ses partenariats, des contributions extrabudgétaires qu'il a reçues et de ses activités de coopération technique. Elle souhaitera peut-être formuler des orientations sur les mesures à prendre pour faire participer plus efficacement les membres et les membres associés à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la région, compte tenu en particulier du thème qui sera choisi pour la quatre-vingt-unième session de la Commission.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires : contributions en espèces de source bilatérale au titre de la coopération technique en 2023 (fonds d'affectation spéciale)¹
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Ressources</i>
Allemagne	363 272
Bangladesh	20 000
Brunéi Darussalam	16 000
Cambodge	10 000
Chine	3 008 507
Hong Kong (Chine)	30 000
Macao (Chine)	40 000
États-Unis d'Amérique	198 020
France	26 334
Inde	929 480
Indonésie	40 000
Iran (République islamique d') ²	..
Japon ³	3 678 461
Kazakhstan	123 500
Malaisie	25 974
Maldives	2 000
Micronésie (États fédérés de)	5 000
Ouzbékistan	13 974
Philippines	78 375
République de Corée	3 856 277
Samoa	3 980
Singapour	15 000
Suède	290 496
Suisse	104 975

¹ La contribution de 1,2 million de dollars du Gouvernement de la Fédération de Russie pour 2023 a été reçue en janvier 2024 et sera déclarée en 2024.

² La contribution de 850 000 000 000 rials iraniens du Gouvernement de la République islamique d'Iran a été reçue en 2023. L'équivalent en dollars des États-Unis reste à déterminer.

³ La contribution de 1 818 465 dollars du Gouvernement japonais à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour 2022 a été reçue en 2023.

<i>Donateurs</i>	<i>Ressources</i>
Thaïlande	52 000
Timor-Leste	10 000
Tuvalu	2 431
Viet Nam	22 000
Total	12 966 056

Annexe II

Ressources fournies par les entités du système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique en 2023
(En dollars des États-Unis)

<i>Entité</i>	<i>Contributions</i>
Système des Nations Unies	
Ressources du budget ordinaire	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 752 700
Compte pour le développement (chapitre 35)	2 575 417
Total partiel, ressources du budget ordinaire	6 328 117
Ressources extrabudgétaires	
Département des affaires économiques et sociales	435 745
Commission économique pour l'Europe	21 630
Organisation internationale pour les migrations	508 720
Fonds commun pour les objectifs de développement durable	70 620
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	252 315
Fonds des Nations Unies pour la population	153 080
Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière	993 500
Total partiel, ressources extrabudgétaires	2 435 610
Total, système des Nations Unies	8 763 727
Autres organisations	
Bill and Melinda Gates Foundation	716 058
Bloomberg Family Foundation	1 633 663
Agence présidentielle de coopération (APC-Colombia)	212 000
Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales	147 623
Korea Disabled People's Development Institute	149 411
Institut maritime coréen	152 070
Korea Ports and Harbours Association	50 361
Rehabilitation International	99 010
Université nationale de Séoul	370 360
Ville de Suwon	49 946
Total, autres organisations	3 580 503
Total général	12 344 230

Annexe III

**Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables)
en 2023**

<i>Division/bureau</i>	<i>Nombre de mois de travail</i>
France (12 mois de travail au total)	
Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation	
Spécialiste de la réglementation du commerce numérique dans le commerce et l'investissement	12
République de Corée (84 mois de travail au total)	
Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation	
Spécialiste du commerce régional et de la coopération monétaire	12
Division des transports	
Spécialiste des infrastructures et de la logistique portuaires	9,5
Spécialiste des transports durables	12
Division de l'environnement et du développement	
Spécialiste des politiques de l'environnement	12
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe	
Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	19
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	
Spécialiste de la gouvernance locale	10,5
Division du développement social	
Spécialiste des politiques sociales	9